

vère régularisant la manufacture et la vente des liqueurs spiritueuses plutôt que d'une prohibition absolue, parce que, par un règlement sévère, la liberté individuelle est sauvegardée, tandis qu'avec la prohibition, nous sommes en face d'une législation qui, à la longue, ne sera pas observée et dont le premier résultat sera la manufacture et la vente illicites de la mauvaise boisson. En conséquence le gouvernement perdra la jouissance d'un gros revenu, sans compter tout ce qu'il lui en coûtera pour faire respecter la loi. De plus, je vois dans la mise en force de cette loi une invasion du foyer qui, jusqu'à présent, a été considéré par tous les hommes, comme un refuge sacré. Les agents du gouvernement pourront entrer dans nos maisons avec la violence de voleurs et l'impunité d'officiers de la loi."

Touchant également le problème social de la prohibition, rappelons les lignes principales du projet de loi présenté à l'Assemblée Législative en 1887 par l'honorable M. L.-O. David:

1o. Permis accordés pour vente de boissons fortes aux hôtels ayant plus de 20 lits moyennant le paiement d'une somme variant de \$1,200 à \$2,000.

2o.—Permis accordés pour vente de bières, de vins et de liqueurs de tempérance, à un prix minime.

3o.—Inspection rigoureuse et pénalités sévères pour infraction à la loi.

4o.—Abolition du bar ou comptoir.

Extraits des raisons données par M. David à l'appui de son projet de loi:—

1o.—Dangers et inconvénients de la prohibition absolue, établis par l'expérience.

2o.—Nécessité d'une nourriture succulente et de breuvages qui réchauffent et stimulent dans les pays froids, établie par des historiens et des savants.

3o.—Injustice de priver les classes ouvrières de bières et de vins dont l'usage est généralement bon, inoffensif et dont l'abus est peu dangereux et pas assez grave pour en priver la masse des gens raisonnables.

4o.—Abus et résultats d'une loi de prohibition beaucoup plus dangereux que les abus et les résultats de l'usage du vin et de la bière.

5o.—L'usage du vin et de la bière aurait pour effet de créer deux industries importantes qui feraient vivre des milliers de personnes.

6o.—M. David dit qu'il est toujours de la même opinion et qu'on devrait au moins avant d'arriver à la prohibition absolue, faire l'essai d'une loi qui permettrait l'usage de la bière et du vin; que l'exception faite en faveur du vin de messe démontre l'anomalie d'une loi pareille. Il croit que la législature devrait affirmer son désir, sa volonté d'exempter la bière et le vin de la prohibition, laissant au gouvernement fédéral toute la responsabilité d'une loi de prohibition absolue.

Je respecte les motifs et les opinions des partisans de la prohibition absolue, dit M. David, mais vu les mécontentements et les abus inévitables qu'elle produira, ne croient-ils pas qu'il serait sage et prudent de soustraire temporairement les vins et les bières à son application?

Le fait que la fermeture des brasseries va enlever les moyens de vivre à des milliers de personnes, à un époque de chômage et de crise financière comme celle que nous traversons, ne devrait-il pas induire nos législateurs à faire l'essai d'une loi de prohibition limitée avant d'avoir recours aux rigueurs dangereuses d'une prohibition absolue?

NOTES SUR LE MARCHÉ D'ÉPICERIE

Les oeufs frais ont baissé de deux à trois cents la douzaine.

• • •

La première importation de figues Comadré vient d'arriver. Les prix en sont élevés, et la quantité en est limitée.

• • •

La demande d'exportation pour les prunes et les raisins se fait sentir; il en résulte des prix plus élevés et une diminution des approvisionnements.

• • •

Le bacon enregistre une légère baisse et les jambons sont aussi meilleur marché.

Le miel est en grosse demande en dépit des prix très élevés et il se débite rapidement.

• • •

Il y a eu quelques baisses dans les céréales et engrais.

• • •

Les fèves sont d'un marché plus facile.

• • •

Le grape juice a vu ses prix revisés dans le sens d'une hausse.

• • •

Les mélasses sont en demande aux prix en baisse de 3c le gallon.

• • •

Les raisins ont tendance à commander des prix plus élevés, en dépit des arrivages plus abondants.

• • •

Le cacao est encore en forte demande à de bons prix.

• • •

Les importations de thé ont été très légères depuis quelque temps. Les prix restent fermes.

• • •

Les oranges sont moins chères, les prix étant tombés de 25 cents la caisse. Les bananes sont en active demande — le prix en est haussé de 1/2c la livre, à 6c.

COMMERCE AVEC LE SUD-AFRICAÏN.

Au cours de l'exercice financier, de 1913 à 1917, le Canada a importé du Sud-Africain britannique des marchandises imposables évaluées à \$86,669 en 1913; \$94,562 en 1914; \$7,420 en 1915; \$7,384 en 1916; et \$18,604 en 1917; et des marchandises en franchise pour la valeur de \$180,793 en 1913; \$383,261 en 1914; \$307,467 en 1915; \$168,495 en 1916; et \$202,872 en 1917.

Pendant la même période, les exportations du Canada au Sud-Africain ont été évaluées à \$3,340,513 en 1913; \$3,834,592 en 1914; \$4,645,589 en 1915; \$5,509,081 en 1916; et \$4,452,939 en 1917. Les produits de la forêt constituaient la plus forte partie de ces exportations.

Les chiffres ci-dessus sont produits du rapport commercial du ministère des Douanes pour 1917.

GROS PRUNEAUX ADMIS.

Le bureau canadien des vivres a pris les mesures voulues pour obtenir l'importation des Etats-Unis au Canada des prunes sèches, de grosseurs 90 et plus. Toutes demandes devraient être adressées au département des exportations et importations du Bureau canadien des vivres, de la façon ordinaire.